

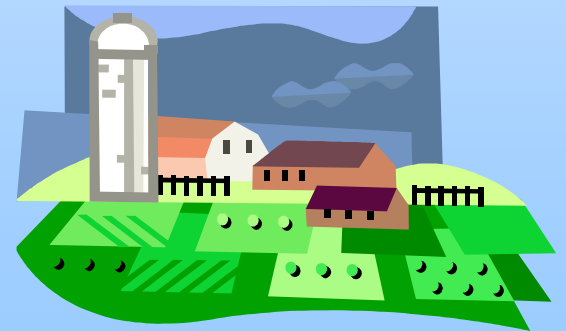


Mémoire

Présenté à la
Commission sur le développement durable
de la production porcine

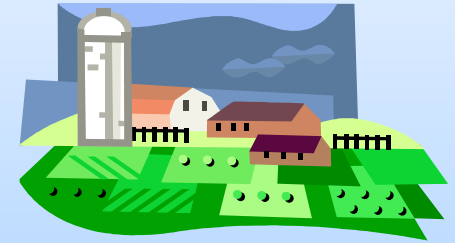
BAPE

15 avril 2003



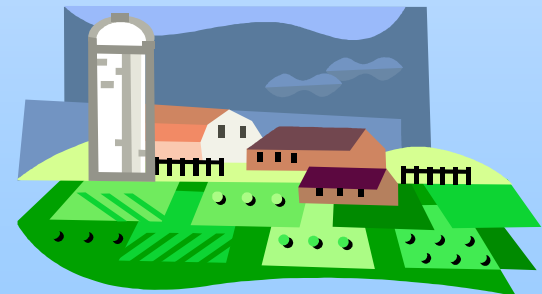
Présentation du mémoire

- Le CRECA et les objectifs du mémoire.
- Production porcine et environnement.
- Surplus de fumier et production porcine en Chaudière-Appalaches.
- Développement durable de l'agriculture.
- Recommandations.
- Considérations pour le développement durable de la production porcine.
- Perspectives régionales.
- Conclusion.



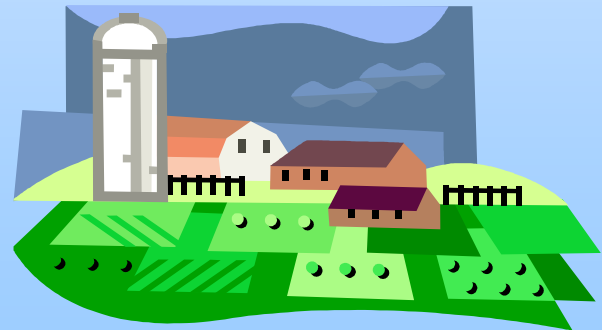
Présentation du CRECA

- Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).
- Implication du CRECA en agriculture durable.



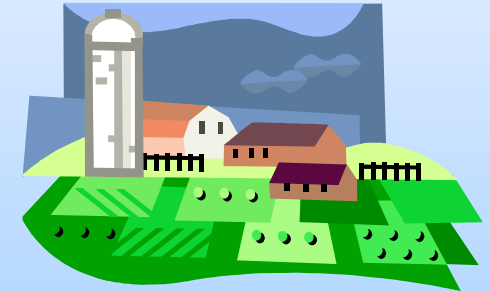
Objectifs du mémoire

Proposer des avenues pour résoudre le problème de surplus de fumier et identifier des conditions de production à privilégier dans une perspective de développement durable.



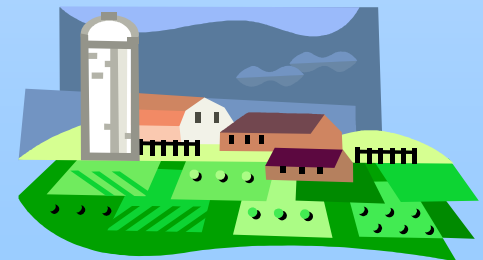
Production porcine et environnement

- Impacts de l'épandage excessif de lisier :
 - Diminution de la qualité des cours d'eau, des habitats aquatiques, des nappes phréatiques ;
 - Perte d'usages de l'eau ;
 - Risque de compaction des sols ;
 - Diffusion d'odeurs ;
 - **Risque pour la santé humaine.**
- Impacts liés au déboisement et à la culture de maïs:
 - Érosion, apport de sédiments ou de pesticides dans les cours d'eau, perte d'habitats forestiers et aquatiques.



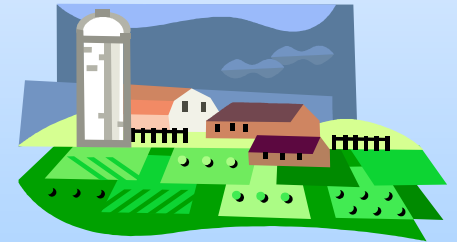
Surplus de fumier et production porcine en Chaudière-Appalaches

- Intensité de la production.
- Disponibilité relativement restreinte de terres en culture pour les épandages de lisier.
- La capacité de support du milieu naturel est dépassée.



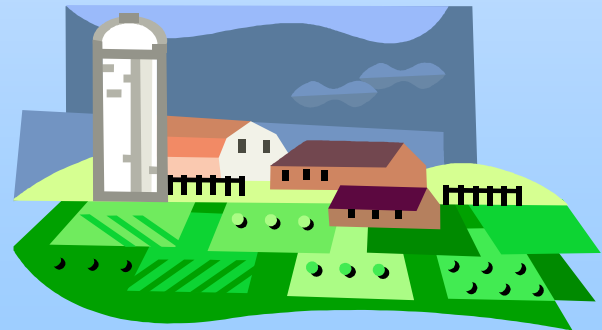
Développement durable de l'agriculture

- Préserve l'eau et les ressources végétales et animales.
- Ne dégrade pas l'environnement.
- Techniquement approprié.
- Économiquement viable.
- Socialement acceptable.
- **Le développement agricole durable doit respecter la capacité de support du milieu.**



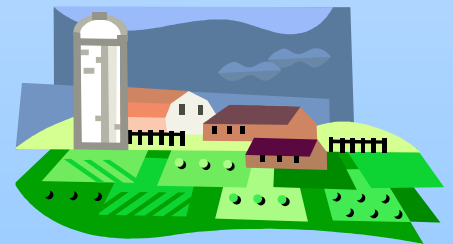
Recommandations

- Mesures réglementaires et politiques gouvernementales.
- Solutions techniques.
- Solutions technologiques.



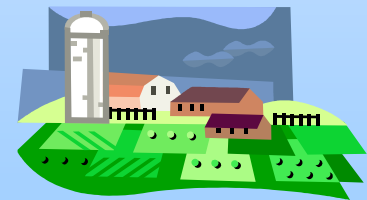
Mesures réglementaires et politiques gouvernementales

- Application de la réglementation
 - Ressources suffisantes allouées au MENV pour le contrôle et l'accompagnement.
- Éco-conditionnalité
 - \$\$\$ accordé aux entreprises qui respectent la réglementation environnementale.
- Coordination inter-ministérielle
 - Politique nationale de l'eau.



Solutions techniques

- Ressources pour l'assainissement agricole = aux ressources pour l'assainissement industriel et municipal.
- Réduction à la source (volume et phosphore).
- Amélioration des techniques d'épandage.
- Protection des berges.
- Identification des puits et suivi de la qualité des eaux souterraines.
- Élevages sur litière.
- Information et sensibilisation des producteurs agricoles.



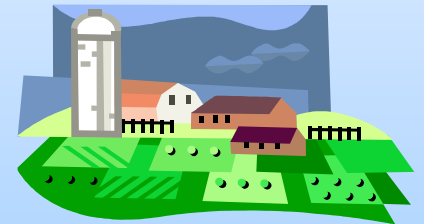


Solutions technologiques

- Développement et diffusion de technologies de traitement.
 - Technologies efficaces, transférables à la ferme et qui offrent des débouchés pour les sous-produits.
 - Surplus existants.
- **Chaudière-Appalaches : pôle d'excellence en agroenvironnement (plate-forme expérimentale en R&D).**
- Appui financier de l'État et des partenaires du milieu agricole.
- Suivi environnemental des systèmes de traitement autorisés.

Considérations pour le développement durable de la production porcine

- Évaluer les besoins réels d'augmentation de la production.
- Gestion par bassin versant.
- Instauration de systèmes de gestion environnementale (ISO 14 001).
- Objectif de cohabitation harmonieuse.
- Alternatives au déboisement (ex: traitement).
- Protection et mise en valeur des écosystèmes.



Perspectives régionales

- Augmentation de la production lorsqu'une **amélioration significative** de l'état de l'environnement sera constatée.



- Accroissement de la production ou nouveaux lieux d'élevage lorsqu'il sera **démontré que le traitement complet est techniquement et économiquement viable.**

Conclusion



- Le développement durable de la production porcine nécessite la mise en œuvre d'un éventail de mesures et de solutions, ainsi que la concertation des différents intervenants.
- Le développement agricole durable devra tenir compte des différents contextes régionaux tout en intégrant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui importent pour la société québécoise.